

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 82585 du 15 octobre 2013 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1325829S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 5679 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1301918S),

Décide:

Article unique

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2013:

| | | |
|-----------------|------------------|---------------------------------------|
| Vidal, Benjamin | Nigend : 242 030 | Numéro de livret de solde : 8 088 291 |
| Patris, Jérôme | Nigend : 241 139 | Numéro de livret de solde : 8 087 888 |
| Perez, Gaël | Nigend : 239 941 | Numéro de livret de solde : 8 087 559 |

Fait le 15 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
T. MORTEROL